

(Du 3 avril 1900.)

Département des Postes et des Chemins de fer.

Administration des télégraphes.

Télégraphiste et téléphoniste
à Fontaines :

M. Alfred-Henri Eggli, de Fontaines (Neuchâtel), buraliste de poste audit lieu.

Télégraphiste à Giswil :

» Chérubln Stüdler, de Gadmen (Berne), aide de poste et de télégraphe à Giswil (Unterwald-le-haut).

» et téléphoniste
à Hausen-sur-l'Albis :

» Jean-Adolphe Berli, de Hausen-sur-l'Albis (Zurich), buraliste de poste audit lieu.

Publications

des

départements et d'autres administrations de la Confédération.

Liste

des

mutations survenues dans l'état des agents d'émigration
pendant le 1^{er} trimestre de 1900.

Ont cessé de fonctionner en qualité de sous-agents :

de l'agence *Corecco & Brivio*, à Bodio :

M. Carlo Ramelli, à Airolo ;

de l'agence *Zwilchenbart*, à Bâle :

M. Charles-Jean Jung, à Coire ;

de l'agence *Louis Kaiser*, à Bâle :

M. Salomon Barfuss, à Coire ;

de l'agence *Rommel et Cie*, à Bâle :

M. Gustave Vogt, à Unterseen (Berne) ;

de l'agence *J. Leuenberger et Cie*, à Bienne ;

M. Charles-Jean-Robert Kühni, à Bienne.

Pendant l'impression de la liste annuelle des agents d'émigration (*F. féd.* 1900, I. 88), nous avons été informés de la démission des sous-agents suivants :

de l'agence *Berta et Andreazzi*, à Giubiasco :

M. Jean-Guillaume Ziegler, à Berne ;

de l'agence *Louis Kaiser*, à Bâle :

M. Teodoro Paganetti, à Locarno ;

de l'agence *Rommel et Cie*, à Bâle :

M. Chrétien Luzi, à Maienfeld (Grisons).

Sont entrés en qualité de sous-agents :

de l'agence *Berta et Andreazzi*, à Giubiasco :

M. Abele Dotta, à Airolo :

de l'agence *Eugène Bür*, à Lucerne :

M. David Miéville, à Montreux ;

de l'agence *Zwilchenbart*, à Bâle :

M. Jean-Georges Gegler, à Coire ;

de l'agence *Charles Natural*, à Genève :

MM. Alexandre-Guillaume Ammann-Stähli, à Bâle ;

Alfred Arnold, à Lugano ;

de l'agence *Rommel et Cie*, à Bâle :

M. Armand Ehrli, à Interlaken ;

de l'agence *J. Leuenberger et Cie*, à Bienne

M. Conrad Schneiter, à Neuchâtel.

Berne, fin mars 1900.

Département politique fédéral.
Division de l'émigration.

Ecole polytechnique suisse, à Zurich.

En application de l'article 8 du règlement pour les examens de diplômes, le conseil de l'école informe le public que, sur la base du résultat des examens subis, il a délivré des diplômes aux élèves dont les noms suivent par ordre alphabétique.

1. Diplôme d'architecte.

- MM. Belli, Robert, du Petit-Saconnex (Genève).
 Decker, Elmer, de Budapest (Hongrie).
 Hess, Edouard, de Zurich.
 Kuhn, Henri, de Rykon-Ilinau (Zurich).
 Martin, William, de Couvet (Neuchâtel).
 Süsskind, Henri, de Bucarest (Roumanie).
 Wipf, Edwin, de Marthalen (Zurich).

2. Diplôme d'ingénieur-constructeur.

- MM. Bachofner, Ernest, de Zurich.
 Bacilieri, Carlo, de Locarno (Tessin).
 Bidal, Charles, de Vailly (France).
 Deimling, Hermann, de Kandern (Allemagne).
 Eder, Alfred, de Budapest (Hongrie).
 Feiss, Edouard, d'Unterwasser (St-Gall).
 Gutzwiller, Ernest, de Therwil (Bâle-campagne).
 Höhn, Oscar, de Wädenswil (Zurich).
 Holder, Edwin, de Zurich.
 Kuhn, Walther, d'Orpond (Berne).
 Kusenberg, Joseph, de Sterkrade (Prusse rhénane).
 Locher, Fritz, de Zurich.
 Paris, Adrien, de Genève.
 Pin, Federico, de Biella (Italie).
 Quartanos, Charles, de Corfou (Grèce).
 Ramseyer, Jean-Jacques, de Mirchel (Berne).
 Reinholds, Paul, de Jersey-City (Amérique).
 Schnyder, Max, de Kriens (Lucerne).
 Stierlin, Fritz, de Berne.
 Turgeneff, Alexandre, de St-Pétersbourg (Russie).
 Werner, Hugo, de Kremsier (Autriche).

3. Diplôme d'ingénieur-mécanicien.

- MM. Borner, Otto, de Rickenbach (Soleure).
 Bruder, Philippe, de Genève.
 Brumann, Otto, de Jona (St-Gall).
 Dénéreaz, Louis, de Chardonne (Vaud).
 Grossmann, Gustave, de Budapest (Hongrie).
 Hocke, Henri, de Rome (Italie).
 Huguenin, Gustave, de Zell (Zurich).
 Jöhr, Albert, d'Innerbirrmoos (Berne).

- MM. Knecht, Paul, de Wetzikon (Zurich).
 Koch, Ernest, de Zurich.
 Kübler, Jean, d'Aarau (Argovie).
 Löffler, Samuel, de Roy (Autriche).
 Maag, Albert, d'Oberglatt (Zurich).
 Martin, Albert, de Genève.
 Mazzola, Alessandro, de Brescia (Italie).
 Mersch, Jules, de Luxembourg.
 Müller, Théodore, d'Elsau (Zurich).
 Novelli, Tranquillo, de Pontebba (Italie).
 Picard, Jean, de Strasbourg (Alsace).
 Rösler, Henri, de Dornach (Alsace).
 Roth, Edouard, de Kesswil (Thurgovie).
 Roulet, Claude, de Neuchâtel.
 Schlumberger, Emile, de Mulhouse (Alsace).
 Schmidt, Walther, de New-York (Amérique).
 Schulz, Charles, de Königgrätz (Bohême).
 Stöcklin, Maurice, de Colmar (Alsace).
 Teucher, Emile, de Frauenfeld (Thurgovie).
 Trachsler, Auguste, de Zurich.
 Walter, Ernest, de Barr (Alsace).

4. Diplôme d'ingénieur-chimiste.

- MM. Aigner, Gottfried, de New-York (Amérique).
 Auerbach, Gustave, d'Elberfeld (Prusse).
 Baumann, Walther, de Zurich.
 Becker, Hans, d'Ennenda (Glaris).
 Brunner, Otto, de Diessenhofen (Thurgovie).
 Cotton, William, de Chester (Angleterre).
 Destraz, Henri, de Forel (Vaud).
 Engelke, Ernest, de New-York (Amérique).
 Forgan, W.-Roussel, de Northwich (Angleterre).
 Gerlinger, Paul, de Zabern (Alsace).
 von Girsewald, Conway, de Brunswick (Allemagne).
 Gnehm, Robert, de Stein-sur-le-Rhin (Schaffhouse).
 Guggenheim, Bernard, de Lengnau (Argovie).
 Habich, Charles, de Rheinfelden (Argovie).
 Keleti, Kornel, de Budapest (Hongrie).
 Koppelhuber, Auguste, de Gaming (Autriche).
 Kramers, Gérard-Hendrick, de Rotterdam.
 Lohöfer, Wilhelm, de Berlin (Allemagne).
 Misslin, Emile, de Delle (France).
 Nüesch, Paul, de Schaffhouse.
 Ott, Emile, d'Aarbourg (Argovie).
 Pollak, Léopold, de Prague (Autriche).
 Röder, Paul, de Maur (Zurich).
 Stäger, Jacques, de Näfels (Glaris).
 Stein, Albert, de Porrentruy (Jura bernois).
 Surbeck, Henri, d'Unter-Hallau (Schaffhouse).
 Thormann, Oscar, de Märwil (Thurgovie).
 Vesely, Victor, de Malitorov (Bohême).
 Vogt, Ernest, de Bâle.

5. Diplôme d'agriculteur.

- MM. Bandi, Walther, d'Oberwil (Berne).
 Diem, Conrad, de Hérisau (Appenzell-Rh. ext.)
 Düggele, Max, de Lucerne.
 Graf, Jean, de Rebstein (St-Gall). (Industrie laitière.)
 Gräff, Hermann, d'Uitikon-sur-l'Albis (Zurich).
 Leuzinger, Georges, de Mollis (Glaris).
 Lozéron, Henri, de Gorgier (Neuchâtel).
 Mariani, Roberto, de Locarno (Tessin).
 Mühlebach, Auguste, de Degerfelden (Argovie). (Industrie laitière).
 von Müller, Edgar, de Berne. (Industrie laitière).
 Obradovitsch, Dragojlo, de Bacevzi (Serbie).
 de Riedmatten, François, de Sion (Valais).
 Wirz, Jacques, de Kaltbrunn (St-Gall).

6. Diplôme d'ingénieur agricole.

- MM. Rauchenstein, Frédéric, de Brugg (Argovie).
 Schmidt, Oscar, d'Aarau (Argovie).

Zurich, le 24 mars 1900.

Le président du conseil de l'école polytechnique :

H. Bleuler.

Recrutement du corps des garde-frontière fédéraux.

Les citoyens suisses qui voudraient entrer dans le corps des garde-frontière de l'administration fédérale des douanes sont informés que les candidats doivent avoir au moins 167 cm. de taille, jouir d'une constitution robuste, être incorporés dans l'armée suisse (élite) et n'avoir pas plus de trente ans. Chaque postulant doit justifier qu'il est en possession de ses droits civiques, produire un *certificat de mœurs et savoir couramment lire et écrire*. La connaissance de deux langues nationales suisses est désirable.

La solde journalière est de fr. 3. 50 pendant la première année de service (recrues) et de 4 francs à partir de la seconde année. Il est accordé, au bout de quatre ans de service, un supplément de solde de 50 centimes par jour, qui est porté à 80 centimes au bout de six ans et à un franc au bout de huit ans de service.

Les garde-frontière jouissent en outre, pour leur personne, de la gratuité du logement et reçoivent une indemnité d'habillement de 30 centimes par jour.

Les postulants remplissant les conditions requises peuvent adresser en tout temps, par écrit, leurs offres de service, accompagnées des papiers

nécessaires (livret de service militaire, acte de bonnes mœurs, certificats obtenus antérieurement), aux directions d'arrondissement à Bâle, Schaffhouse, Coire, Lugano, Lausanne et Genève.

Berne, le 31 mars 1900. [2.]

Direction générale des douanes.

A V I S

concernant les formalités de douanes à remplir pour les objets destinés à des expositions.

Renouvelant les publications précédentes, nous rappelons au public les conditions auxquelles les envois destinés à des expositions jouissent de l'exemption des droits d'entrée en Suisse.

Pour jouir de la rentrée en Suisse en franchise des droits, les envois destinés à une exposition à l'étranger doivent, à leur sortie, être soumis à l'expédition avec passavant. A cet effet, la lettre de voiture et la déclaration doivent contenir la demande formelle d'un passavant et la désignation exacte des objets dont se compose l'envoi; l'expéditeur peut aussi charger un intermédiaire à la frontière de demander l'expédition avec passavant et de faire les indications nécessaires.

En cas d'inobservation de cette prescription, qui a pour but de constater officiellement, par un contrôle exercé tant à la sortie qu'à la rentrée, l'identité des objets exportés avec ceux qui rentrent, l'envoi est soumis aux droits lors de la réimportation.

Le droit d'entrée est de même perçu si, lors de la réimportation, le passavant n'est pas présenté avec l'envoi au bureau de douanes qui en a constaté la sortie.

Pour les objets venant de l'étranger et destinés à une exposition en Suisse, on doit, de même, demander l'expédition avec passavant, afin d'obtenir l'entrée en franchise des droits. La réexportation doit, dans ce cas, s'effectuer dans le délai indiqué dans le passavant, sinon le droit d'entrée doit être payé; le délai pourra d'ailleurs être prorogé sur demande présentée avant l'échéance du passavant.

Si, par suite de l'inobservation de ces prescriptions, le droit d'entrée a été perçu, il reste acquis, et aucune réclamation ou demande de remboursement du droit ne sera prise en considération.

Berne, le 2 avril 1900.

Direction générale des douanes.

Reproduit en avril 1900.

Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1900
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	14
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.04.1900
Date	
Data	
Seite	122-127
Page	
Pagina	
Ref. No	10 074 087

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.